

Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2018/2191(DEC) - 18/09/2018

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies («l'ECDC»), pour l'exercice 2017, accompagné de la réponse du Centre.

CONTENU : la Cour des Comptes a audité, entre autres, les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Les principales missions du Centre consistent à réunir et à diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines ainsi qu'à rendre des avis scientifiques à ce sujet.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Selon la Cour :

- les comptes du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

- les transactions sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Aucun commentaire spécifique n'a été émis concernant la gestion financière et budgétaire du Centre.

Le rapport contient un résumé des chiffres clés relatifs au Centre en 2017 :

Budget

58 millions EUR.

Effectifs

279, comprenant les fonctionnaires, les agents temporaires et contractuels, ainsi que les experts nationaux détachés.